

## **Décision 2025/335 du Conseil économique et social adoptée le 30 juillet 2025**

### **Calendrier et ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du Comité d'experts de l'administration**

Le Conseil économique et social :

a) Décide que la vingt-cinquième session du Comité d'experts de l'administration publique se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 13 au 17 avril 2026 ;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du Comité d'experts, établi comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mesures équitables, innovantes et porteuses de changement à prendre d'urgence pour rétablir la confiance, revitaliser les institutions et concrétiser les objectifs de développement durable : aborder les enjeux institutionnels et les questions de gouvernance selon une perspective ancrée dans le multilatéralisme.
4. Échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les pays et les villes ayant pris part à l'examen national volontaire ou à l'examen local volontaire concernant la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 16 et 17.
5. Pistes envisagées pour mesurer l'application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable et du pentagramme d'action du Comité d'experts.
6. Renforcer la mobilisation des ressources en faveur des objectifs de développement durable : enjeux de gouvernance et questions institutionnelles.
7. La science, la prospective, la réflexion systémique, l'analyse des risques et l'intelligence artificielle au service d'une administration publique tournée vers l'avenir.
8. Renforcer les institutions pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, notamment pour les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité.
9. Institutions, action climatique et environnement : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau gérés de façon durable.
10. Consultation interactive avec des observateurs.
11. Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session du Comité d'experts.
12. Adoption du rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa vingt-cinquième session.

c) Décide qu'il faut continuer de préparer la documentation nécessaire pour établir l'ordre du jour provisoire selon les modalités de travail habituelles du Comité d'experts.

---